

224C2449
FR0000060873-FS0887

26 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 novembre 2024, le concert composé de M. David Meurisse, les sociétés Mtrasys¹ et Kentia², M. Hervé Cayard, les sociétés Sophiame – Imobiliario e consultoria, Unipessoal Lda³ et SCI JF⁴, du groupe familial Tournier⁵, la société Palliser Capital (UK) Ltd⁶, M. Daniel Pichot, M. Denis Nahas, les sociétés Sunny Asset Management⁷, Tresserra⁸ et La Française Asset Management⁹ et certains adhérents de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS)¹⁰, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2024, le seuil de 10%

¹ Société à responsabilité limitée (sise 116 impasse de la Tournette, 74370 Argonay) contrôlée par M. David Meurisse.

² Société par actions simplifiée (sise 229 rue Saint Honoré, 75001 Paris) contrôlée par M. Giuseppe Rinaldi.

³ Société de droit portugais (sise Rua de Sao Paulo, 172, 4o-Esq., 1200-429 Lisbonne, Portugal) contrôlée par M. Hervé Cayard.

⁴ Société civile immobilière (sise 1bis rue Léon Dieude, 66000 Perpignan) contrôlée par M. Hervé Cayard.

⁵ A savoir M. Marc Tournier, la société à responsabilité limitée Penelope Sarl (sise 112 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris) contrôlée par M. Marc Tournier, la Société Immo de l'Ouest Sarl (sise 112 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris) contrôlée par M. Marc Tournier, Mlle Perle Albina Gomide, Mlle Lily Tournier et Mlle Maud Tournier.

⁶ Société de droit anglais (sise Palliser House, Palliser Road, Londres, W14 9EQ, Royaume-Uni) agissant en sa qualité d'« *investment manager* » de Palliser Capital Master Fund Ltd.

⁷ Société anonyme (sise 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris) agissant en qualité de société de gestion des fonds communs de placement FCP Sunny Managers et FCP Sunny Recovery et contrôlée par M. Christophe Tapia.

⁸ Société à responsabilité limitée (sise 116, impasse de la Tournette – 74370 Argonay) contrôlée par M. David Meurisse.

⁹ Société anonyme (sise 128 boulevard Raspail, 75006 Paris) agissant en qualité de société de gestion du fonds commun de placement FCP La Française Actions France PME et contrôlée par M. Paul Gurzal.

¹⁰ A savoir M. Nicolas Alesky, M. Charles Arbore, M. Alain Barre, M. Jean Claude Bazerque, M. Patrice Becu, Mme Marie Bis, M. Marc Bouschet, M. François Carrere, la famille Chantre (à savoir Mme Fabienne Chantre, M. Augustin Chantre, M. Frédéric Chantre, Selarl Docteur Chantre Chirurgien Dentiste, société d'exercice libéral à responsabilité limitée (sise 20 route des Diacquenods Saint-Martin-Bellevue, 74370 Fillière) contrôlée par M. Frédéric Chantre, M. Eric Decoulx, M. Emmanuel Delhaye, la société Ensas Consulting SAS, société par actions simplifiée (sise 31 rue Guillaume Apollinaire, 74940 Annecy) contrôlée par M. Ulrich Ebensperger, M. Sylvain Gaudillat, M. Gérard Gautier, la société A-G Sarl, une société à responsabilité limitée (sise 58 avenue de Wagram, 75017 Paris), contrôlée par M. Gérard Gauthier, la famille Gobin (à savoir Mme Marie-Astrid Gobin et M. Robert Gobin), M. Frédéric Gontier, M. Edouard Heinrich, M. Dominique Jonvel, M. Arnaud Kermagoret, M. Witold Krauze, la société Stratfin, une société par actions simplifiée (sise 7 rue Royale, 75008 Paris) contrôlée par M. Witold Krauze, M. Christian Ledda, M. Hugo Le Morvan, M. Jean-Roch Letourneur, M. Gérard Mechineau, M. Jean-Louis Meurisse, la famille Petit (à savoir M. François Maurice André Petit et Mme Marie-Jeanne Petit), M. Hervé Pialat, M. Luc Pichot, M. Samuel Pichot, M. Alain Tellier, M. Hervé Tournier, M. Philip Tuinder, M. Pierre Van Peteghem, M. Jean-Pierre Brassely, Mme Bernadette Schwoerer (épouse Plas), M. Vincent Juniet, M. Jean Belley, M. Julien Bezirard, M. Machado Dinis, Mme Maria Da Conceição Dos Santos Batista Machado, M. Cédric Fougère, Mme Sophie Biout, M. Yves Guehl, Mme Anne Guehl, M. Hubert Lecomte, Mme Isabelle Lecomte, M. Jean-Alexandre Payart, M. Dominique Argy, l'Indivision Beloeuvre (à savoir M. François Beloeuvre, Mme Pascale Beloeuvre, M. Hervé Beloeuvre), l'Indivision Beloeuvre-Fabre (à savoir : M. François Beloeuvre, Mme Pascale Beloeuvre, M. Hervé Beloeuvre, Mme

du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, au 22 novembre 2024, 11 308 434 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 11 312 840 droits de vote, soit 10,10% du capital et 8,18% des droits de vote de cette société¹¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché et de l'adhésion d'un nouvel actionnaire, la société BSH Courtage, le 22 novembre 2024, au pacte d'actionnaires conclu le 19 décembre 2023¹² (et demeuré inchangé) constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce, le concert composé de M. David Meurisse, les sociétés Mtrasys et Kentia, M. Hervé Cayard, les sociétés Sophiame – Immobiliario e consultoria, Unipessoal Lda et SCI JF, du groupe familial Tournier, la société Palliser Capital (UK) Ltd, M. Daniel Pichot, M. Denis Nahas, les sociétés Sunny Asset Management, Tresserra, La Française Asset Management et BSH Courtage et certains adhérents de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS) (le « concert »), déclare les intentions suivantes pour les six prochains mois:

- le franchissement de seuil par le concert résulte d'une acquisition d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché et de l'entrée au sein du concert de BSH Courtage, les membres du concert ayant utilisé leurs fonds propres pour financer l'acquisition des titres de MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- les membres du concert agissent ensemble de concert. Un pacte d'actionnaires concertant a été conclu le 19 décembre 2023 (cf. D&I n°223C2098 du 20 décembre 2023) entre les membres du concert ;
- le concert envisage de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir selon les conditions de marché ;
- le concert n'envisage pas de prendre le contrôle de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- le concert n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; le concert entend privilégier une approche constructive permettant d'étudier une collaboration fructueuse avec l'actionnaire majoritaire du groupe ;
- le concert ne bénéficie pas d'un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et au 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- le concert n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS ;
- eu égard à sa participation significative, le concert envisage de demander la nomination de trois (3) administrateurs au sein du conseil d'administration de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS. »

Christiane Fabre), la société SCI Locabel, une société civile (sise 23 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt), la société SC Locativ, une société civile (sise 23 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt), M. Jean-Baptiste Durruty, la société MB Capital, une société par actions simplifiée (sise 73 avenue Kléber, 75116 Paris), M. Christophe Bouschet et la société BSH Courtage, société à responsabilité limitée (sise 28 rue Kléber, 68800 Thann) contrôlée par MM. Stéphane Bourcier et Olivier Spitz.

¹¹ Sur la base d'un capital composé de 111 989 823 actions représentant 138 376 398 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹² Cf. D&I 223C2098 du 20 décembre 2023.